



travail rémunéré pendant ses congés payés

Par **Simon92**, le **25/06/2019** à **11:15**

Bonjour,

Des personnes ici auraient-elles déjà travaillé durant leur congés payés ? Si oui, avez-vous été l'objet de poursuites où non ?

Merci d'avance pour le partage de votre expérience.

Par **janus2fr**, le **25/06/2019** à **13:46**

Bonjour,

La seule chose qui importe, c'est qu'il est interdit de travailler pendant les congés payés (à part quelques très rares cas).

Il est inutile de solliciter l'avis des contrevenants.

Griller un feu rouge est interdit et sanctionnable, peu importe si tous les automobilistes qui le font ne sont pas tous sanctionnés...

Par **Visiteur**, le **25/06/2019** à **15:56**

Bonjour

A la base, on ne peut occuper un emploi rémunéré pendant ses congés payés, en privant un demandeur d'emploi d'un potentiel travail...Il existe cependant une exception.

Avec accord de l'employeur, il est possible de prendre un contrat saisonnier, de courte durée comme ramassage de fruits ou vendanges.

Autre possibilité (utilisée par mon fils passionné de photo), le statut d'auto-entrepreneur pour une activité autre que celle exercée, bien entendu..

Par **janus2fr**, le **25/06/2019** à **16:39**

[quote]

Il existe cependant une exception.

[/quote]

Il en existe plusieurs...

Et cela dépend aussi du statut du salarié, droit privé ou public...